



RAPPORT D'ACTIVITÉS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CHARENTON-LE-PONT

ANNÉE 2021

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Centre Alexandre Portier
21 bis, rue des Bordeaux
94220 CHARENTON-LE-PONT

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Charenton-le-Pont est mobilisé pour déployer des actions adaptées afin de faciliter la vie quotidienne de tous les habitants.

Les Charentonnaises et les Charentonnais confrontés à un contexte d'exclusion sociale ou de précarité économique, font l'objet d'un suivi attentif de la part des services sociaux de la Ville en lien avec les différentes structures publiques et associatives avec lesquelles nous travaillons.

Une attention particulière est portée aux seniors et aux personnes en situation de handicap en leur proposant des soutiens adaptés, sous forme d'aides financières ou de services. Des animations permettent de favoriser les liens sociaux et intergénérationnels.

Au-delà de ses missions obligatoires, le CCAS est un outil opérationnel au service des politiques sociales de la Commune afin de repérer et de répondre à l'évolution des besoins sociaux de notre territoire.

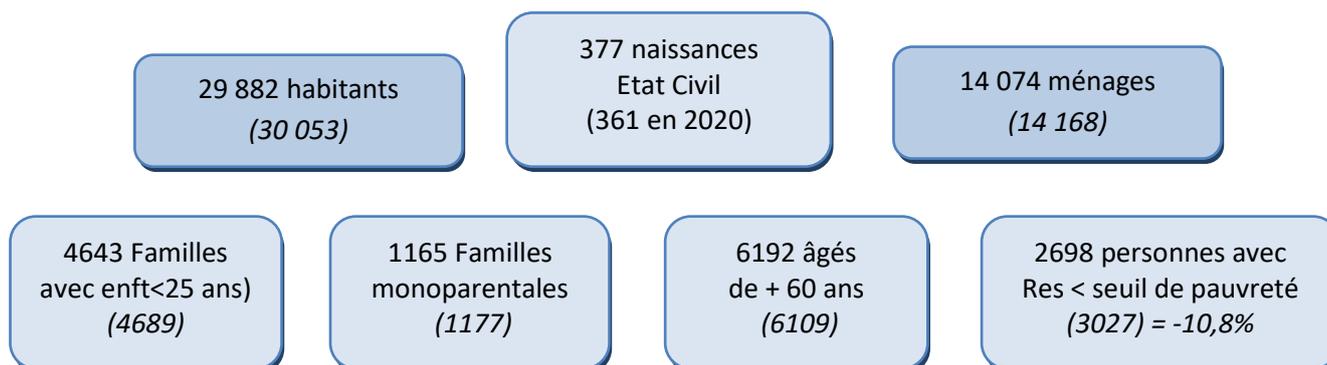
Ainsi, a-t-il développé ces dernières années des initiatives innovantes comme le Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE), le Pass'sport du Cp à la 3ème, la Caravane du Vivre Ensemble, le « Pack Parent Solo » destiné aux familles monoparentales. En 2021, il a intégré le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) permettant la mise en place d'actions visant à conforter les compétences des parents et enfin mené un programme d'activités dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) favorisant ainsi le renforcement des compétences des enfants.

Après avoir initié en 2017 le Conseil local de Santé Mentale avec Saint-Mandé et Saint-Maurice, puis mis en place le Sport sur Ordonnance en 2019, le CCAS s'est particulièrement mobilisé en 2020 pour soutenir les Charentonnais dans un contexte de crise sanitaire sans précédent. En 2021 ses équipes se sont largement consacrées à la protection des populations en repérant et contactant les Charentonnais les plus fragiles, en accompagnant les publics les moins mobiles avec les véhicules municipaux vers le centre de vaccination de Maisons-Alfort et en participant à l'organisation de celui-ci.

C'est ainsi qu'à côté des enjeux de la prévention des précarités et de l'amélioration du Vivre Ensemble, l'adéquation de l'offre de santé avec les besoins des Charentonnais est devenue prioritaire sur notre territoire et même dépassent les limites communales.

Je remercie ici les membres du Conseil d'administration du CCAS, les partenaires et l'ensemble des élus et du personnel pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année afin de renforcer les solidarités locales.

Michel van den AKKER
Vice-Président du CCAS



Chiffres Insee RP 2018 (sauf pour la population : RP 2019)

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Il dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distincte de la commune. Selon l'Article L.123-5 du code de l'Action Sociale et des Familles, **le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social** dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Pour un service optimal aux usagers :

Une organisation qui s'appuie sur des professionnels engagés,

La crise sanitaire a pointé l'importance de l'engagement de proximité des collectivités territoriales auprès de la population. Dans une dynamique nationale et locale de vieillissement de la population, la **création du « pôle autonomie »**, chargé de renforcer l'offre santé corrélée à l'offre de soutien à domicile permettra d'assurer la fluidité des parcours de soins sur le territoire en relation étroite avec les institutions publiques et privées (4,9 ETP au CCAS + 4,3 ETP à la résidence).

Le « **pôle de développement Social** » continue sa mission d'accueil, d'accompagnement des publics mais aussi d'analyse et d'étude des besoins sociaux de la population, d'animation des coordinations des partenaires et porte une attention particulière aux publics « invisibles » et « perdus de vue » en favorisant la démarche d'aller-vers (7,3 ETP).

Les actions de soutien à la parentalité sont renforcées avec l'intégration au Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) et la mise en œuvre du Contrat local d'accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Ces services opérationnels sont soutenus par un « **pôle ressources partagées** » avec les autres services du pôle des Solidarités chargé de l'assistance administrative, des finances et de la direction. (4 ETP)

Une offre enrichie de partenaires,

Le Centre Alexandre Portier accueille le CCAS, la Direction de la Petite Enfance, le service Habitat, la PMI départementale ainsi que des permanences (Assistants Sociaux du Département, Association Tout 'Azimut chargée de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, Cramif chargée de l'accès aux soins, écrivains publics de l'Association des Familles de Charenton, médiation familiale de l'UDAF et psychologue), l'Espace Autonomie départemental destiné à l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap et depuis 2020 une permanence d'accueil des services départementaux. En 2021, l'offre est enrichie avec des permanences de l'association Espace droit famille qui propose désormais une demi-journée par semaine un point information familles.

🔄 **L'année 2021 a été marquée par la protection des populations dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19**

B.P. 22
248 k€

Réalisé 21
242 k€

1398 Aides
délivrées

LE POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

1 : L'accès aux droits

Il s'agit d'aider les Charentonnais à constituer des dossiers auprès d'autres organismes et de participer à leur instruction

AIDES LEGALES	2017	2018	2019	2020	2021
Aide médicale d'État (AME)	28	21	10	3	6
Aide-ménagère au titre de l'aide sociale	8	5	9	6	6
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	33	50	23	20	32
Retraite et complémentaire					9
Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	5	23	29	18	21
Allocation adulte handicapé (AAH)	9	11	7	6	8
Allocation compensatrice (ACTP)	1	-	2	3	1
Prestation de compensation du handicap (PCH)	11	10	4	9	6
Reconnaissance Travailleur handicapé	6	8	5	4	6
Allocation Éducation enfant handicapé	0	0	0	0	0
Cartes Mobilité Inclusion	106	85	40	38	40
Hébergement personnes handicapées	7	12	14	4	9
Hébergement personnes âgées	28	30	23	25	14
Enquête obligation alimentaire	27	27	13	25	14
Pré-évaluation RSA	189	103	71	6	0
Demande RSA	125	70	53	37	45
Successions	16	21	25	22	24
Chéquiers Mobilité	58	38	22	15	38
TOTAL	657	514	350	241	279

➡ Avec la mise en place des demandes en ligne, le CCAS instruit de moins en moins de dossiers et peut ainsi se centrer sur la lutte contre le non-recours

LE POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

2 : La domiciliation

La domiciliation, appelée également « élection de domicile », permet à toute personne sans domicile fixe ou stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. Elle est accordée pour une durée d'un an renouvelable.

- ✓ **74 domiciliés** en 2021 (80 en 2020 ; 73 en 2019 ; 68 en 2018)
- ✓ Motifs des nouvelles demandes : Ruptures familiales (9), violences intrafamiliales (2), Expulsions (1), Résiliation du bail (1), 115 (4), Sans Domicile Fixe (4) Ruptures d'hébergement (4)
- ✓ Motifs des sorties : Départ sans donner suite / Relogement (parc social, SIAO, Solibail, hébergement thérapeutique)

DOMICILIATION

	2017	2018	2019	2020	2021
Nb de domiciliés au 31/12	35	50	52	52	57
Nouvelles demandes	22	22	28	34	26
Renouvellements	13	28	24	18	31
Nb de sortants	10	18 <i>Dont 6 relogements</i>	21 <i>Dont 5 relogements</i>	28 <i>Dont 12 relogements</i>	17 <i>Dont 9 relogements</i>
Total	45	68	73	80	74
Nombre de courriers	1115	1233	1489	935	1315

➡ Afin de permettre aux publics les plus précaires et plus largement à tous les publics victimes de fracture numérique, une borne en libre accès a été installée à l'accueil du Centre Alexandre Portier. Cependant l'accès au matériel ne suffisant pas, les deux agents chargées de l'accueil ont été formées à l'accompagnement numérique. L'objectif est de faciliter l'accès aux droits et la consultation des sites administratifs et institutionnels.

Entre 2016 et 2021, 353 demandes émises par 212 personnes ont été enregistrées et 310 ont été acceptées (87,8%)

LE POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

3 : Les aides Facultatives

Le CCAS conçoit et verse des aides adaptées aux besoins des Charentonnais

1 - Primes de naissance

Ces primes historiques sont attribuées sans conditions de ressources aux mères de famille âgées de moins de 25 ans lors de la naissance du 1^{er} ou 2^{ème} enfant, et aux mères de familles à l'occasion de la naissance d'un 3^{ème} enfant ou au-delà.

⇒ **30 primes versées pour un montant de 13 493 €**



*30 en 2020 pour un montant de 13 493€
35 en 2019 pour un montant de 16 330€
44 en 2018 pour un montant de 19 548€*

2 - Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE)

Cette prestation financière mensuelle créée en 2017 permet que la garde individuelle ait un reste à charge égal à celui de la garde en crèche. Elle est versée aux familles ayant des ressources inférieures à 8 000 euros mensuels et compense le surcoût éventuel de la garde individuelle.

⇒ **47 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 50 039 €**



*49 en 2020 pour un montant de 77 757€
65 en 2019 pour un montant de 82 325€
61 en 2018 pour un montant de 85 352€*

3 - Aide à un Projet Educatif

Cette prestation financière est attribuée par le Conseil d'Administration qui étudie la situation et les conditions du projet concourant à l'éducation ou la formation des moins de 25 ans.

⇒ **14 familles ont bénéficié de cette prestation pour un montant de 16 011 €**



*11 en 2020 pour un montant de 10 585€
10 en 2019 pour un montant de 8 670€
20 en 2018 pour un montant de 9 132€*

4 - Le Pass'Sport

Cette aide financière créée en 2016 est versée aux familles sous forme de bons à déduire du prix de la cotisation. Son montant est revalorisé (compris entre 100 et 150€ en 2021) et la cible est élargie (QF inférieur à 1000€ contre 750€ les années précédentes) selon les ressources de la famille. Elle a pour objectifs de favoriser et faciliter l'accès au sport des plus jeunes scolarisés en élémentaire ou au collège.

⇒ **537 enfants ont bénéficié d'un Pass'Sport (distribués) en 2021 pour un montant de 49 100€ (utilisés)**



376 en 2020 pour un montant de 27 080€

448 en 2019 pour un montant de 39 160€

455 en 2018 pour un montant de 35 750€

5 - Le Pass'Activités et le Pack Parent « solo »

Dans le cadre de sa politique en faveur des familles, notamment les plus fragilisées, le C.C.A.S propose :

- Le Pass'Activités, aide financière sous conditions de ressources, créée en 2018, est délivrée aux familles monoparentales sous la forme de « chèques loisirs ». D'un montant de 100€ par enfant âgé de 3 à 18 ans (coût réel de 80€ pour le CCAS), elle permet de bénéficier d'une offre de loisirs à partager en famille (cinéma, concert, parcs d'attractions...).

- ⇒ **250 enfants en 2021 pour un montant de 20 000€**



Opération reportée en 2020 cause gestion crise sanitaire

220 enfants en 2019 pour un montant de 17 600€

212 enfants en 2018 pour un montant de 16 960€

- Des actions pour soutenir la parentalité avec une convention de partenariat avec l'Association 3^{ème} rive :
Un soutien psychologique individuel intitulé « Boussole » pouvant aller jusqu'à 12 séances

⇒ **6 familles suivies pour 18 entretiens en 2021 – 900 €**



12 familles suivies pour 60 entretiens en 2020 – 3 000€

12 familles suivies pour 88 entretiens en 2019 – 4 400€

6 – Les aides exceptionnelles : La prime de fin d'année pour les bénéficiaires du rSa

Comme en 2020, le C.C.A.S. a soutenu les publics les plus précaires et notamment les bénéficiaires du rSa directement impactés par le contexte économique. Chaque allocataire rSa isolé ou en couple sans enfant a donc pu recevoir une prime exceptionnelle de 120€ (pour les isolés) et de 180€ (pour les couples).

481 bénéficiaires – 58 680€

Les dynamiques des aides aux familles :

Évolution des aides financières aux familles (hors aides exceptionnelles COVID)

ANNÉE	Nombre total d'aides	Montants versés (€)
2017	442	91 627
2018	690	169 577
2019	665	168 485
2020	478	131 915
2021	878	148 642

Dont aides financières pour la petite enfance

ANNÉE	Nombre de naissance	Primes de naissance	Montants versés (€)	Forfait Garde-SAJE	Montants versés (€)
2017	463	48	21 159	43	24 349
2018	429	44	19 548	61	85 352
2019	412	35	16 330	65	82 325
2020	361	30	13 493	49	77 557
2021	377	30	13 493	47	50 039

Dont aides financières pour les enfants scolarisés

ANNÉE	Projet Educatif	Montants versés (€)	Pass'Sport	Montants versés (€)	Pass'Activités	Montants versés (€)
2017	14	12 339	337	33 780	/	/
2018	18	9 132	355	35 530	212	16 960
2019	10	8 800	384	39 470	220	17 600
2020	11	10 585	254	27 080	0 (*)	0 (*)
2021	14	16 011	537	49 100	250	20 000

*Distribution décalée au mois de juin 2021 en raison de la crise de la COVID-19

6 – Les aides financières attribuées par le Conseil d'Administration

➔ Une baisse constante des demandes et une hausse des aides pour les fluides

Ces aides financières sont attribuées par le Conseil d'Administration qui étudie les situations présentées par des travailleurs sociaux accompagnant les familles. 1 avance remboursable a été concrétisé pour un montant de 10000€ (3 en 2020 pour 2590€, 5 en 2019 pour 5396€).

AIDES FINANCIERES du Conseil d'Administration					
	2017	2018	2019	2020	2021
Nb de demandes	84	75	51	47	58
Aides attribuées	51	48	41	22	33
Orientation vers le CMR					5
Refus / Ajournés	33	27	10	25	21
Montant total accordé	14 916 €	16 641€	15 510€	6 588€	24783
Évolution des montants /N-1	7%	12%	- 7%	-42%	+376%

Types d'aides								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Habitation	40	48	41	41	39	31	18	29
Santé	19	12	19	12	16	4	2	3
Enfant	10	4	10	9	9	5	6	4
Impayés	9	6	5	10	11	11	20	16
Taxe	2	4	4	8	2	2	1	2
Mobilités	8	2	0	3	5	0	0	0

Causes et facteurs						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aucun	29	39	33	18	14	8
Rupture de droit	11	9	16	5	4	6
Maladie	8	7	14	12	5	13
Dépense imprévue	7	7	0	3	5	5
Chômage	6	10	7	5	6	7
Séparation	5	1	3	4	3	4
Décès	4	3	1	0	4	3
Traumatisme	3	0	0	0	1	1
Déménagement	3	3	1	4	5	1
Crise sanitaire						5

AIDES AUX FLUIDES						
AIDES A L'ÉNERGIE (SIPPEREC)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Enveloppe attribuée au CCAS	3100			3400	3300	3921
Nb de demandes	10	9	5	6	5	14
Montant total accordé par le CCAS	2 500€	2 248€	1 520€	1 282€	1 610€	4 283€
<i>Évolution des montants</i>		-10%	-32%	-16%	+26%	+166%
AIDES VÉOLIA						2021
Enveloppe attribuée au CCAS						1330
Nb de demandes						1
Montant total accordé						285 €

Véolia et Sipperec attribuent chaque année une enveloppe aux communes.

POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL 4 : Actions en faveur des familles

1 – REAAP – CLAS - Accès aux vacances

Anticipant sur les conséquences de la crise sanitaire pour les familles, le C.C.A.S a proposé de nouvelles actions en 2021 et consolidé les projets initiés les années précédentes. Ainsi à partir de septembre 2021, le C.C.A.S a intégré le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (R.E.A.A.P) ainsi que le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S). L'opération d'aide au départ en vacances est renouvelée, en partenariat avec la R.A.T.P et l'A.N.C.V.

- **Le R.E.A.A.P** : Au-delà de la relation partenariale, ce dispositif permet de financer des actions concrètes de soutien à la parentalité et à ce titre le C.C.A.S s'est vu octroyer une subvention de 15 000€ pour la mise en œuvre de 3 types de projets :

- Le Point information familles dans et hors les murs sous deux formats différents mais complémentaires : Une permanence fixe au Centre Alexandre Portier proposée par l'association Espace Droit Famille qui informe et oriente vers les dispositifs existants facilitant ainsi l'accès aux droits. Une Permanence mobile avec le renouvellement de la « Caravane du Vivre ensemble » favorisant l'aller-vers en partenariat avec les acteurs locaux du territoire tel que l'EDS, AFC, Veolia, Espace Droit Famille, C.A.F, Emmaüs Habitat.

- Groupe d'échanges entre parent : accueil collectif de soutien à la parentalité, informel et collaboratif, proposé aux parents qui ont bénéficié du dispositif d'accès aux vacances les **10 parents présents** ont pu partager leurs expériences de séjours.

- Rencontres sous forme de conférences débats : A travers l'humour et le débat-théâtral, cette rencontre interactive a proposé un temps de réflexion et d'échanges entre parents sur leurs préoccupations concernant la réussite et le suivi scolaire de leurs enfants. Afin de permettre aux parents de participer pleinement à cette soirée, un spectacle de magie était proposé dans le même temps à leurs enfants âgés de 3 à 12 ans.

- **Le C.L.A.S** : Action subventionnée par la C.A.F. à hauteur de 8000€, Le CLAS a pour objectif de renforcer l'égalité des chances des jeunes de 6ème et 5ème. Il privilégie l'aide méthodologique et la pédagogie du détour en encourageant le goût de la culture, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir, en s'attachant à renforcer la confiance des jeunes dans leurs capacités de réussite. Les jeunes sont orientés en priorité par les établissements scolaires, notamment par le collège la Cerisaie

- **L'accès aux vacances** : Afin de favoriser le départ en congés, le C.C.A.S a proposé aux familles charentonnaises deux dispositifs de soutien aux vacances avec la Bourse solidarité vacances destinée aux familles ayant un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 21.600€ par part fiscale, elle permet d'accéder à un panel d'offres (gîtes, villages vacances, résidences, hôtels etc...) sur toute la France et de bénéficier d'un tarif préférentiel pour les logements et les transports.

Le dispositif RATP met à disposition 3 chalets au Village Vacances de Saint-Hilaire-de-Riez pour des familles en difficultés sociales et financières, connues et orientées par le Pôle Développement Social.

40 familles
rencontrées
en 2 mois

1 groupe de
10 parents

91 parents et
106 enfants au
T2R le 17
décembre

9 jeunes en
2021-2022

22 familles
bénéficiaires

LE POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

5 : Une méthode de travail : L'animation du territoire par les coordinations thématiques

Ces réunions multi-partenariales permettent, à travers l'étude de situations dite complexes, de fluidifier les parcours entre les professionnels et pour les usagers. Au-delà de coordonner l'offre sur le territoire, elles maintiennent l'interconnaissance des partenaires et de leurs dispositifs. Le pôle de développement social pilote et/ou anime 3 coordinations :

- Gérontologique : 3 rencontres pour 23 situations examinées (4 en 2020 pour 30 situations traitées)
- Sans-Abrisme : 3 rencontres pour 13 situations (2 en 2020 pour 14 situations)
- Cellule des cas complexes : 2 rencontres pour 6 situations (3 en 2020 pour 14 situations)

La diminution des réunions et des situations évoquées s'explique par une meilleure connaissance de l'offre par l'ensemble des partenaires qui se saisissent plus aisément entre eux en dehors des coordinations. Il faut noter aussi une volonté de rendre ce type de rencontre comme de véritables cellules de réflexion partagée de cas concrets afin d'en dégager des process et méthodes de travail communes à l'ensemble des partenaires.

Projets 2022

- Le déploiement du CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire) et du REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)
- La mise en œuvre de la bourse aux projets
- Une réflexion autour de l'évolution du projet éducatif
- Le soutien aux isolés sans enfant (25-55 ans) ;
- La lutte contre la fracture numérique
- Le renouvellement du dispositif d'aide au départ en vacances

LE POLE SANTÉ AUTONOMIE



1 : La santé

1 - Le Conseil Local de Santé Mentale

Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentations des usagers et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et de mettre en œuvre les politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des habitants. Charenton-le-Pont s'est associée avec Saint-Mandé et Saint-Maurice pour le créer en 2017. Son assemblée plénière qui n'a pu se réunir en 2020 a décidé en 2021 de poursuivre la coopération des trois villes pour les trois prochaines années. La thématique, sous la Présidence de Charenton, porte sur l'habitat inclusif.

2 - Le Sport sur ordonnance, Sport-Santé

Le Sport sur ordonnance a été peu impacté par la crise sanitaire. En effet, dès juin 2020, l'accès aux structures sportives a été (ré)autorisé pour le Sport sur ordonnance. En 2021 le Sport sur ordonnance s'est ouvert aux Charentonnais ayant des séquelles de la COVID-19. Le public a été élargi à la fois aux seniors avec une grande réussite et aux adolescents avec un effet qui reste confidentiel pour l'instant. 57 personnes ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif en 2021.

3 - Actions Santé

La crise sanitaire, contexte inédit, a été propice pour aller vers l'ensemble des professions de santé libérales à Charenton.

Ce rapprochement a ainsi permis d'ouvrir le dialogue et d'entamer une réflexion commune pour :

- établir le bilan post-confinement sur le territoire avec des intervenants médicaux (médecins généralistes, infirmiers IDELSANTE, kinés, le laboratoire, la Clinique de Bercy),
- alerter sur l'offre médicale et favoriser la construction d'une CPTS autour d'un projet de santé répondant aux problématiques territoriales,
- ouvrir dès le 12 octobre 2020 le centre de dépistage du coronavirus avec le laboratoire, les infirmiers et pharmaciens, grâce à la mise à disposition d'une salle municipale (Toffoli), lieu de proximité offrant un accueil adapté aux usagers et aux professionnels (11059 tests en 2020 et 46998 en 2021 dont 18664 pour des Charentonnais)

Les équipes du CCAS ont été particulièrement sollicitées en 2021 avec la participation au centre de vaccination de Maisons-Alfort, dès janvier 2021, comprenant le repérage et les contacts avec les publics fragilisés, et plus particulièrement les seniors, les personnes en situation de handicap ou

souffrant d'affection de longue durée, les prises de rendez-vous et l'accompagnement des moins mobiles avec les véhicules municipaux.

4 - Handicap

12 classes des 5 écoles élémentaires ont pu bénéficier des actions de sensibilisation au handicap avec l'association ODAAS. La Commission « VILLE ET HANDICAP » s'est réunie 1 fois en 2021.

2 : Les seniors



PREVENTION, ANIMATION, SERVICES DE SOUTIEN AU DOMICILE

Les missions :

- ⇒ Accueillir, écouter, comprendre le public et ses demandes ;
- ⇒ Informer, orienter, accompagner les demandeurs ;
- ⇒ Participer à la prévention et à la lutte contre l'isolement des personnes fragilisées par l'âge, la situation de handicap, la maladie, la précarité financière etc...
- ⇒ Accompagner les habitants pour leur permettre de bien vivre leur avancée en âge dans le contexte actuel d'allongement de la vie ;
- ⇒ Stimuler l'autonomie, préserver la santé et développer le lien social en proposant des activités régulières ou ponctuelles, physiques, sportives ou cognitives, récréatives ou festives, adaptées à chacun et à chaque étape de sa vie ;
- ⇒ Valoriser le rôle social des seniors.

Afin d'atteindre ces missions, le service organise des activités, des voyages, des sorties ainsi que des festivités. Il assure l'animation de la coordination gérontologique et la mise en place de la politique de prévention.

1 - Les activités : + 25% de seniors touchés

➡ Après presque un an d'interruption et remboursement intégral des inscriptions pour l'année scolaire 2020/21, la reprise des activités était très attendue en septembre 2021. Le public s'est élargi (+20% en un an) en particulier grâce à l'attractivité des activités « bien-être ».

	Nombre d'activités	Nombre de créneaux	Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes	dont tarif à 50 %	Dont bénéficiaires CMR	Personnes en liste d'attente
2017	16	35	439	358	146	0	30
2018	17	31	625	385	187	1	0
2019	18	33	730	459	212	3	22
2020	20	35	586	473	168	5	13
2021	22	32	603	573	196	0	0

2 - Les voyages

Le voyage initialement prévu en septembre 2020 s'est déroulé du 11 au 18 septembre 2021 et a permis à 37 seniors de partir en vacances. 25 seniors ont bénéficié d'une aide du CCAS pour le séjour pour un montant de 7481.13 euros.

3 - Les festivités

En raison de la crise sanitaire, les festivités de début d'année n'ont pas pu être maintenues.

Au mois d'octobre, la Semaine Bleue a pu se dérouler avec plus de 750 participants : deux-cent-cinquante seniors se sont retrouvés au Théâtre pour le spectacle « Brésil » et une quarantaine pour le premier spectacle interactif autour du « bien vieillir » au petit T2R.

4 - Les sorties

En raison de la crise sanitaire et suite à l'annulation de toutes les sorties en 2020, la volonté a été de multiplier les sorties au cours de l'été 2021 afin de permettre aux seniors, fortement touchés par les confinements et les mesures de restriction des déplacements, de s'évader de leur quotidien.

	Nombre de sorties	Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes	dont tarif à 50 %	Dont bénéficiaires CMR
2017	33	1263	560	250	11
2018	18	1092	495	161	10
2019	24	1744	675	291	23
2020	0	0	0	0	0
2021	23	834	550	169	0

5 - La prévention

✓ **Plan bleu et personnes fragilisées**

132 personnes sont inscrites **sur le registre « personnes vulnérables »** (117 en 2019 et 146 en 2018). S'y ajoutent 90 repérées tout au long de l'année comme étant particulièrement fragilisées. La crise COVID a été l'occasion pour le CCAS de se mobiliser afin d'accompagner ces personnes. Y ont été ajoutées les personnes inscrites aux activités APAS lancées pendant l'été, soit 52 personnes.

Enfin le fichier des plus de 80 ans, **soit 443 personnes** a bénéficié d'une attention toute particulière lors des appels hebdomadaires réalisées avec le soutien des élus et en lien avec les partenaires habituels de la coordination gérontologique (Aidapac, Clapa, Idel santé, Espace Autonomie etc). C'est également l'occasion de renforcer les inscriptions des personnes repérées au service de la téléalarme, en collaboration avec le Conseil Départemental qui en assure la gratuité pendant l'été quand le CCAS le prend en charge toute l'année.

- ✓ **Visites au domicile des personnes fragilisées** par les agents du pôle de développement social, avec le soutien de l'élue du secteur seniors à l'occasion de repérage ou signalements sociaux.
- ✓ **Lutte contre le non-recours et accès aux droits** en s'appuyant sur le Complément mensuel de ressources revalorisé en 2021 qui lui-même permet de dépasser le seuil de pauvreté (barème 2021 : 1080 euros pour une personne seule et 1620 pour un couple)

6 - Les services de soutien à domicile

✓ **Mobilité**

Afin de **prévenir l'isolement lié aux difficultés de mobilité**, le bus-service a permis à 90 retraités (100 personnes en 2020, 102 en 2019, 89 en 2018) de bénéficier de plus de 2 655 trajets tout au long de l'année (2540 en 2020).

✓ **Téléassistance**

En 2017, le CCAS a décidé la prise en charge intégrale et pour tous des frais de téléassistance. Depuis, le nombre d'abonnés a augmenté **de plus de 70%**.

431 foyers bénéficient de ce précieux service en 2021 (contre 425 en 2020 et 392 en 2019). Les personnes qui déclenchent la téléalarme suite à une chute sont rappelées par un agent spécialement dédié du CCAS et le détecteur de chutes leur est systématiquement proposé si leur état de santé nécessite ce type d'installation.

✓ **Revalorisation du Complément Mensuel de Ressources**

En 2021, le CCAS a décidé la revalorisation du Complément Mensuel de Ressources, garantissant ainsi aux 200 personnes concernées des ressources mensuelles de 1080 euros quand le dernier seuil de pauvreté connu (2018) s'élève à 1063 euros, avec un versement de 177 euros mensuels. Les 20 couples seniors ont complété leurs ressources jusqu'à 1620 euros.

AIDES FACULTATIVES		2017	2018	2019	2020	2021
Prime de chauffage puis ASD	Bénéficiaires	307	304	-	-	-
	Coût CCAS en €	40 410	39 260			
CMR Personnes Âgés	Bénéficiaires	102	126	144	145	146
	Coût CCAS	226 660	202 342	220 453	219 135	232 175
CMR Handicapés	Bénéficiaires	86	83	92	96	100
	Coût CCAS	200 096	191 477	203 572	185 964	196 294
Prise en charge accueil de jour	Bénéficiaires	6	7	6	6	
	Coût CCAS	3 568	5 129	6950	1 629	0
Restauration à domicile	Bénéficiaires	105	106	108	197	161
	<i>Nouvelles demandes</i>	54	58	37	88	31
	Nombre de repas	15 503	14 718	17 544	25 824	19774
	Coût CCAS	48 550€	45 768€	62 016€	81 990€	57076
Téléassistance:	Bénéficiaires	312 +24 %	350 +12 %	392 +12%	425 +8,5%	431 +1.4%
	Coût CCAS	31 254€	35 944€	36 800€	41 424€	44968
Coût total pour le C.C.A.S.		550 538	519 920€	529 791	530 142	526264

5 - Le Soutien aux partenaires du maintien à domicile

✓ AIDAPAC

Une subvention de 200 000 € a été prévue (168.500€ versés en 2021) pour l'Association des Intervenants à Domicile (AIDAPAC). Ce soutien annuel aux actions du Service d'Aide A Domicile répond aux 4 axes retenus dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé entre le CCAS et l'AIDAPAC :

- projet 1 : Continuité de service
- projet 2 : Professionnalisation des équipes
- projet 3 : Modernisation des moyens
- projet 4 : Mutualisation avec le Clapa et accès aux droits à l'aide à domicile

✓ Accueil de jour

L'accueil de jour n'a pas ouvert en 2021.

Une prise en charge du **reste à payer pour les bénéficiaires de l'accueil de jour de l'Ehpad Gabrielle d'Estrées** est habituellement assurée : 1 629 euros pour 6 personnes sur l'année 2020, (6 950 € pour 6 en 2019, 5 129 € pour 7 en 2018 et 3 568 € pour 6 en 2017).

6 - La coordination gérontologique : Situations complexes et complémentarité d'actions

La coordination gérontologique regroupe une vingtaine de participants de tous les secteurs, social (comme les équipes de l'Espace Autonomie), médical (comme le réseau d'infirmier Idel Santé, l'UMGP et le CMP), médico-social, institutionnel (comme les bailleurs sociaux) ou associatif. Ce travail partenarial s'enrichit par les échanges interdisciplinaires des intervenants consacrés aux situations les plus complexes, tant dans leur durée de résolution que de leur mise en œuvre.

Au-delà de l'examen des situations complexes (une trentaine par mois), une meilleure connaissance de l'offre et l'organisation d'échanges de pratiques sont développées autour des actions de prévention et d'accompagnement des publics fragilisés. 4 rencontres pour une trentaine de situations examinées en 2020.

Projets 2022

- Organiser un salon/forum autour des problématiques des seniors : préparation à la retraite, aide aux aidants, prévention santé ;
- **Seniors**
 - Créer un partenariat avec l'Université Inter-âges de Créteil afin d'élargir l'offre culturelle ;
 - Travailler avec les associations charentonnaises afin de coordonner l'offre de services ;
 - Soutenir la circulation douce (vélo à assistance électrique Rickshaw pour seniors) en favorisant l'intergénérationnel par la rencontre des publics
 - Faciliter et sécuriser les inscriptions et les encaissements des services seniors grâce au déploiement du logiciel « Sonate » (paiement en ligne, voire inscription sur portail).
 - Développer la communication numérique avec les seniors.
- **Sport sur ordonnance**
 - Déployer le dispositif Sport sur ordonnance à destination des enfants souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD) ou d'obésité
 - Diversifier l'offre de sortie et l'orientation des bénéficiaires du dispositif Sport sur ordonnance à la fin de la prise en charge par le CCAS
- **Santé**
 - Sensibiliser les professionnels de santé pour définir un territoire de santé en vue d'élaborer une Communauté Professionnels Territoriales de Santé (CPTS)
 - Renforcer l'attractivité de la Ville pour l'accueil de professionnels de santé
 - Recruter un coordonnateur pour le CLSM